



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 8 octobre 2025

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 20-2025 Plan d'affectation « Clergère-Gare »

Abandon de l'amendement de l'article 14 et levée d'opposition formée contre les amendements au règlement adoptés par le Conseil communal

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 20-2025 du 20 août 2025,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,
vu l'amendement de la Municipalité demandant de supprimer la conclusion N° 1 du préavis :
« d'abandonner l'amendement de l'article 14 du règlement adopté le 29 mai 2024 »,

décide

1. de lever l'opposition formée à l'encontre du règlement amendé du plan d'affectation « Clergère-Gare » en approuvant la réponse de la Municipalité.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Patrick DU BOIS



La secrétaire

Francine MEDANA